



Offre d'emploi – Manœuvre spécialisé saisonnier
Poste syndiqué, temps complet
Minimum 40h/semaine du 14 décembre au 9 avril
Affichage interne et externe

Municipalité dynamique, en plein développement et en amélioration continue, Val-Brillant est situé entre le lac Matapédia et les territoires agricoles avec une population de 940 habitants, représente un environnement exceptionnel pour vivre et s'épanouir. Sous l'angle organisationnel, Val-Brillant propose un environnement de travail stimulant auprès d'une équipe de direction et d'employés engagés et fiers de contribuer au mieux-être des citoyen(ne)s et visiteurs.

Sous l'autorité du directeur général, la municipalité de Val-Brillant est à la recherche d'une personne pour occuper le poste de Manœuvre spécialisé saisonnier. Le Manœuvre spécialisé effectue les tâches de l'ensemble des activités de la municipalité, il est affecté principalement au déneigement des rangs, rues et routes avec le camion chasse-neige.

PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Les principales tâches de ce poste sont les suivantes :

- Déneigement des rues, routes et rangs avec le camion chasse-neige
- Soufflage des rangs
- Déneigement des stationnement municipaux
- Entretien des véhicules et équipements de voirie
- Divers travaux

Toutes autres tâches connexes à celles énumérées ci-haut.

QUALIFICATIONS REQUISES

Le manœuvre spécialisé doit répondre aux exigences minimales du poste qui sont les suivantes :

- Détenir un diplôme d'études professionnelles dans un domaine pertinent ; OU
- Détenir un diplôme d'études secondaires avec 5 ans d'expérience dans un domaine pertinent.
- Détenir un permis de conduire de classe 5 **et** 3 ou 1 valide pour toute la durée de son emploi ;
- Détenir la carte ASP construction (santé et sécurité sur les chantiers de construction) ;
- Avoir de l'expérience et des compétences en conduite de véhicule de déneigement (chasse-neige), véhicule outil, camion lourd et tracteur ;
- Connaissance de la mécanique des véhicules lourds et légers.

En plus des exigences énumérées ci-haut, le manœuvre doit être en bonne forme physique, avoir d'excellentes aptitudes relationnelles et communicationnelles. Avoir de bonnes habiletés dans les travaux manuels et aimer travailler à l'extérieur. Faire preuve d'autonomie, polyvalence, motivation et démontrer le souci du travail bien fait. Avoir la capacité à travailler en équipe, à communiquer et entretenir un bon climat de travail.

CONDITIONS DE TRAVAIL

La municipalité de Val-Brillant propose une rémunération composée de conditions salariales et d'avantages sociaux établies dans la convention collective.

Le candidat doit adapter sa disponibilité selon les besoins de la fonction.

Horaire de travail variable, jour, soir, nuit et les fins de semaine.

Début de l'emploi le 14 décembre 2026 pour une durée de 17 semaines.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir une lettre d'application au plus tard le 23 octobre 2026 à 16h, par courriel ou en main propre par écrit à l'adresse suivante :

**a/s Michaël Vignola
Municipalité de Val-Brillant
11 rue Saint-Pierre Ouest,
Val-Brillant (Québec) G0J 3L0
m.vignola@mrcmatapedia.quebec**

Il est entendu que la présente description d'emploi reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description exhaustive de toutes les tâches à accomplir. L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.